

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : M. ALLAERT - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Maison de retraite "Les Bégonias" - Reconstruction et rénovation - Transfert de la subvention de la Ville

Monsieur Millot, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal a décidé l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 1 849 600 € à la société Auxifip dans le cadre du projet de reconstruction et de rénovation de l'Etablissement Public d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes "Les Bégonias".

Initialement, cette opération était conduite par cette dernière, en sa qualité d'emphytéote maître d'ouvrage, au bénéfice de l'Etablissement Public Communal d'Accueil de Personnes Agées de la Ville de Dijon, bailleur gestionnaire.

Par ailleurs, la délibération du 17 décembre 2012 précitée prévoyait la cession du bail emphytéotique administratif conclu entre la Ville et la société Auxifip à l'Etablissement Public Communal d'Accueil de Personnes Agées de la Ville de Dijon.

Afin d'optimiser le montage financier de l'opération, il est proposé de désigner l'Etablissement Public Communal d'Accueil de Personnes Agées de la Ville de Dijon en qualité de bénéficiaire de la subvention de 1 849 600 € en lieu et place de la société Auxifip.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'attribuer la subvention d'investissement de 1 849 000 € destinée au financement de l'opération de reconstruction et de rénovation de l'Etablissement Public d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes "Les Bégonias" à l'Etablissement Public Communal d'Accueil de la Ville de Dijon en lieu et place de la société Auxifip ;

2 - approuver le projet de convention attributive de subvention à conclure entre la Ville et l'Etablissement Public Communal d'Accueil de Personnes Agées de la Ville de Dijon, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ